

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
17 mai 2019**

**Date d'affichage :
29 mai 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **23 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 12

OBJET : Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Avenant n°2 au lot 3 : Sites raccordés au réseau de chaleur urbain RCBE.

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 mai 2019

Question étudié par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 6 mai 2019

Par délibération du 02 juillet 2015, le Conseil municipal a autorisé le Maire à souscrire le marché suivant :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Durée	Montant HT (pour la durée du marché)
3	Sites raccordés au réseau de chaleur	IDEX	8 ans 01/09/15 – 31/08/23	145 697.76

Par délibération du 11 mai 2017, le Conseil Municipal a autorisé par avenant l'intégration de la maison des syndicats au poste du Rexy concernant le contrat P2 (contrat d'entretien et de maintenance de base).

Aujourd'hui il est proposé d'intégrer par avenant, de façon temporaire, la cuisine centrale sur la période du 01/09/2019 au 31/08/2020. Dans ce cadre le prestataire assurera :

- la maintenance du chauffage, de la production d'eau chaude, des groupes froids, des évaporateurs de froid, des hottes de cuisine, de la ventilation et des cellules de refroidissement,
- l'astreinte sur les groupes froids,
- la prestation P2 sur la chambre négative (garantie totale de l'installation avec remplacement des pièces à l'identique),
- l'intéressement sur le chauffage.

COMMUNE DE RIOM

Ces prestations sont évaluées à 11 885.31 € HT annuellement soit une plus-value cumulée de 10.18% par rapport au marché initial.

Au regard de cette évolution, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 mai 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant susmentionné.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL